

Commune de

Art-sur-Meurthe

AB INFO N° 172 | OCT 2021

Spécial Propreté



Chères Concitoyennes,
chers Concitoyens,

La rentrée de septembre 2021 est particulièrement appréciable. Non seulement, la période triste du Covid s'éloigne, et je l'espère définitivement, mais en plus le mois de rentrée scolaire nous offre enfin un peu de soleil, tant recherché en juillet et août derniers.

Cette période est donc particulièrement propice aux travaux et aménagements de nos résidences et de leurs espaces extérieurs, et par effet, malheureusement, toutes les nuisances qui vont avec : des dépôts sauvages aux nuisances sonores. Ces incivilités, ajoutées à l'intolérance grandissante de certains riverains, créées un climat dans nos quartiers que nous devons, tous ensemble, combattre.

Nous travaillons régulièrement avec les élus, dans nos quartiers, pour améliorer le vivre ensemble, améliorer les lieux de collectes de déchets, améliorer la connaissance de tous des horaires possibles de travaux ménagers et leurs techniques (emplacement et typologie de clôtures de jardin, positionnement des boîtes aux lettres, etc...).

Nous travaillons aussi, évidemment, à la sécurisation des espaces, avec l'étude de la mise en place de caméras aux endroits source de dommages, et à la verbalisation possible des dépôts de déchets, stationnements sauvages, non-respect des règles d'urbanisme, bruits diurnes ou nocturnes, etc...

JE NE LAISSERAI PAS QUI QUE CE SOIT DEGRADER LE PLAISIR QUE NOUS AVONS TOUS A VIVRE ENSEMBLE DANS NOTRE COMMUNE.

Nous avons aussi besoin de vous pour continuer à faire d'Art-sur-Meurthe une commune où il fait bon vivre.

NOTRE COMMUNE SERA CE QUE L'ON EN FAIT.

Bien respectueusement,
Jean-Pierre DESSEIN
Votre Maire

Trop de dépôts sauvages jonchent régulièrement notre commune.

INCIVILITÉS
STOP

Les photos sont édifiantes : vieux meubles, dépôt de centaines de pneus, débris de construction, etc...

Depuis la fin du 1er confinement, ces types d'incivilité se multiplient et ruinent le cadre de vie de notre commune.

Ils ont un **coût important pour la municipalité et pour les propriétaires privés**, qui se retrouvent face à des montagnes de déchets qu'il faut évacuer et renvoyer vers les filières de recyclage spécialisées. Bien évidemment ces transports et retraitements ont un coût, évalués à environ **3000 € / dépôt sauvage** (pour les pneus notamment).

Cette situation est intolérable, intenable, et met en tension notre vivre ensemble.

Nous demandons à toutes et tous de respecter notre commune et notre environnement.

Nous rappelons ainsi qu'une déchetterie est présente entre Saulxures-les-Nancy et Bosserville, où l'accès pour les particuliers est gratuit. Pour les professionnels, l'accès est payant, mais a un coût très modique. Afin de pouvoir accéder à l'ensemble des déchetteries gérées par la Métropole du Grand Nancy, il est nécessaire de faire la demande d'une carte d'accès, gratuite, via le portail web : <https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/dechets/dechetteries/>.

Les particuliers bénéficient de 20 passages gratuits par an en déchetterie, pour les professionnels chaque passage est comptabilisé, puis facturé. Pour rappel, seuls les véhicules légers sont autorisés à accéder aux déchetteries du Grand Nancy. Les poids lourds sont priés de réaliser le tri dans des déchetteries privées et spécialisées.

Nous rappelons aussi aux professionnels l'obligation réglementaire, depuis peu, de mettre en place des filières de recyclage relatives à l'économie circulaire. Les déchets de chantier doivent donc aujourd'hui être triés au maximum, et revaloriser pour les matériaux ou matériels pouvant être réutilisés.

C'est pourquoi, la loi anti-gaspillage pour une économie solidaire crée à partir du 1er janvier 2022, une filière « Responsabilité élargie du producteur » (REP) pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

Concrètement, le dispositif vise à faire payer aux fabricants une écocontribution qui devrait financer la reprise gratuite des déchets triés, le ramassage ainsi que le traitement des décharges sauvages de déchets du bâtiment,

le développement des filières de recyclage et le renforcement du maillage territorial des points de collecte.

Afin de juguler ces incivilités, nous vous demandons à tous le respect du domaine public, et de prendre le temps de déposer vos déchets dans les déchetteries !

Nous vous saurions aussi reconnaissants, si vous voyez des camions ou engins suspects, qui cherchent à déposer des déchets de façon sauvage, de nous en informer au plus vite et ce afin de les prendre en flagrant délit.



Nous vous informons enfin, qu'au regard de ces incivilités croissantes, nous réfléchissons à nous munir d'un carnet à souches ; et ce afin que Monsieur le Maire puisse verbaliser les contrevenants.

La pédagogie reste notre maître mot, mais la situation n'est plus tenable, et nous devons mettre fin, ensemble, à ses actes délictueux qui grèvent notre cadre de vie !

Merci à tous pour vos actions citoyennes,
et votre respect de l'environnement !



**LA CIVILITÉ,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...**

AGISSONS ENSEMBLE !

STOP
aux dépôts
SAUVAGES

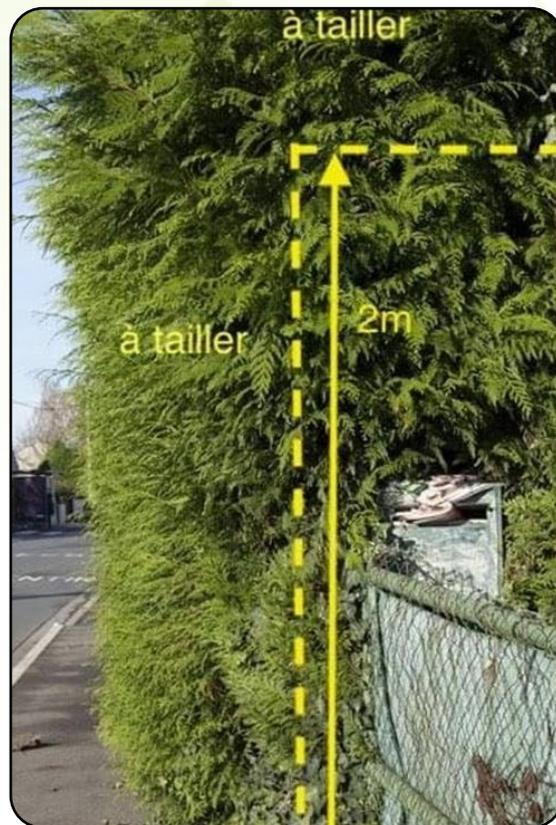


Elagage des haies et branches

Les haies vives, les arbres ou les arbustes, les lierres ou toute autre végétation, plantés en bordure de voie publique ou privée, peuvent être source de danger et menacer la sécurité publique en :

- Masquant la visibilité des automobilistes,
- Cachant des panneaux de signalisation routière,
- Gênant la libre circulation des piétons (poussette, fauteuil roulant, parapluie, etc..),
- Réduisant l'éclairage public,
- Menaçant le réseau de distribution électrique (branche sur un fil ou sur un transformateur),

Aussi, dans l'esprit de la réglementation du Code général des collectivités territoriales et du Code de la voirie routière, nous vous demandons de veiller à la taille ou l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas de conducteurs aériens (EDF, Télécom, éclairage public).



Numéro de téléphone de M. THIRION Ambroise
médiateur bruit sur Bosserville :
06.16.36.84.33



Dimanche 3 Octobre 2021 de 14h à 17h : Fête du jeu au Noviciat

Vacances au Noviciat : du 25 au 29 Octobre :

Centre de loisirs (3-11 ans) : L'école des Monstres
Club ados (12-17 ans) : Court métrage horrible

Vendredi 29 Octobre à partir de 18h30 : Soirée Halloween au Noviciat

Du 15 au 21 Novembre : Semaine de la parentalité au Noviciat autour de l'alimentation.

Vendredi 26 Novembre au Noviciat de 20h à 23h : Soirée jeux de société

Contact / Mairie

Publication

1 place de la Mairie, 54510 Art-sur-Meurthe
Tél. : 03 83 56 98 37
secretariat@mairie-art-sur-meurthe.fr
facebook / instagram : Ville d'art-sur-meurthe

Directeur : Jean Pierre Dessein | Rédaction : L'équipe municipale | Dépôt légal : A parution
Impression : Par nos soins sur papier recyclé